



Les moulins responsables de la mortalité des espèces piscicoles ?...rien n'est moins sûr.

La rhétorique habituelle qui accuse les ouvrages sur les cours d'eau de tous les maux de l'eau, a manifestement du plomb dans l'aile.

Elle n'est pas crédible.

Malgré tout, le propriétaire d'un moulin qui programme des travaux se voit imposer par la DDT -sur inspiration/obligation de l'ONEMA- une « pêche de sauvegarde », même pour un petit bief, même pour un bief de 30 mètres de long.

Celle-ci est motivée par la sacro-sainte « *préservation des espèces piscicoles* » sur le tronçon court-circuité du cours d'eau, objet des travaux.

Cette pêche électrique permet de récupérer quelques poissons accompagnés d'écrevisses californiennes (espèce invasive).

Nous pourrions comprendre ces **préoccupations légitimes** sur la conservation des espèces piscicoles si des prescriptions spécifiques s'appliquaient aussi aux autres facteurs impactant les peuplements:

- à la surpêche qui a un impact considérable sur les stocks. Elle décime en mer les espèces amphihalines précieuses aux yeux des pêcheurs... qui curieusement ne s'y intéressent uniquement quand les survivantes arrivent en eau douce,
- au braconnage et la pêche illégale qui exercent une ponction importante,
- aux peuplements naturels dulçaquicoles originels, martyrisés dans le total irrespect des écosystèmes. Des empoisonnements-alevinages irraisonnés, souvent bien supérieurs en quantité à ce que le milieu n'était capable de supporter pour répondre aux souhaits artificiels de la pêche de loisir,
- aux oiseaux piscivores protégés responsables d'une prédation irrépressible... sur les espèces piscicoles protégées,
- aux pollutions diffuses qui provoquent régulièrement, la mortalité de tonnes de poissons qui s'échouent dans les grilles des moulins...
- enfin les pêches électriques et la préoccupation des espèces piscicoles devraient



Les moulins responsables de la mortalité des espèces piscicoles
?...rien n'est moins sûr.

s'appliquer aussi avec la même rigueur au maître d'oeuvre public: voir cet article ci-dessous, ou un exemple sur un bras du cher de 10 mètres de large (tous les poissons sont morts), ou enfin lors des les pêches d' étangs publics qui se soldent très souvent par des tonnes de poissons morts, destinés à l'équarrissage,

Cette analyse multicritères permettrait de disculper les moulins, pourtant déclarés ipso facto coupables...mais peut-être pas tout à fait aussi responsables que le dogme le prétend?

nous reproduisons ci-dessous un article de presse:



Gâtinais

LOIRET > GÂTINAIS > SAINT-LOUP-DE-GONNOIS 26/01/15

300 kilos de poissons morts dans la rivière Cléry

Plusieurs centaines de kilos de poissons morts ont été repêchées dans la Cléry, sur le canton de Courtenay.

Plusieurs centaines de kilos de poissons morts découverts dans la Cléry, à Saint-Loup-de-Gonois, dans le canton de Courtenay.

À deux mois de l'ouverture de la pêche et alors que de nombreux troupeaux d'ovins et de bovins paissent sur les bords de la rivière, l'affaire pourrait prendre de l'ampleur si les causes de la pollution ne sont pas rapidement élucidées.



« *Je les ai récupérés avec une épuisette* ». C'est le propriétaire du moulin de la Haie, à Saint-Loup-de-Gonois, qui, jeudi, a donné l'alerte. « Des dizaines de poissons étaient plaqués, le ventre à l'air, contre la grille qui protège une turbine hydraulique », raconte M. Lambert. « Je les ai récupérés avec une épuisette. Il y avait de tout : des



Les moulins responsables de la mortalité des espèces piscicoles ?...rien n'est moins sûr.

truites arc-en-ciel et fario, des carpes, des tanches, des spécimens, parfois, de plusieurs kilos et 40 centimètres de long. »

Immédiatement prévenu, le maire de la commune, Alain Martinez, a alerté les autorités avant d'aller parcourir les berges de la Cléry où, à son tour, il a observé plusieurs dizaines de poissons morts. Depuis, plus de 300 kg de poissons morts ont été repêchés et enterrés par des agents municipaux.

Des techniciens de la délégation interrégionale de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) auraient procédé, vendredi, à des prélèvements sur plusieurs poissons, aux fins d'analyse.

Acte malveillant, rejet accidentel d'une entreprise des zones d'activité de Courtenay ou d'une exploitation agricole, incident de forage pétrolier ?

Les élus du canton de Courtenay s'interrogent et sont d'autant plus inquiets qu'ils n'ont toujours pas reçu d'informations de la part de la sous-préfecture de Montargis.

« **Nous sommes tenus dans l'ignorance** »

« Je ne sais pas quelle attitude adopter », déplore Alain Martinez. « Des poissons morts, c'est une alerte. Ça veut dire que la rivière est polluée et que des mesures sont à prendre pour protéger le bétail et les animaux domestiques, informer les pêcheurs... Or, nous sommes tenus dans l'ignorance la plus totale. »

Il y a un peu plus d'un mois, des pêcheurs curtiniens avaient signalé la présence de quelques poissons morts dans la Cléry, entre Courtenay et Saint-Hilaire-les-Andréis. Depuis, aucune autre information de ce type n'était parvenue aux sociétés de pêche.

Michel Rosso



Les moulins responsables de la mortalité des espèces piscicoles
?...rien n'est moins sûr.